Image not found or type unknown

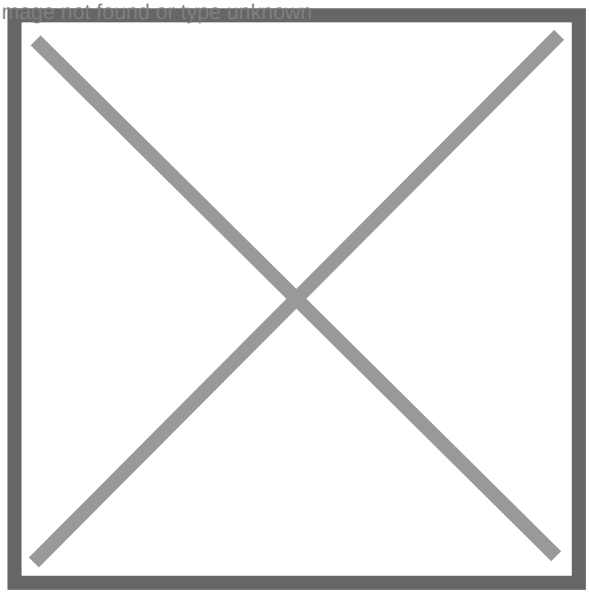

Peut-on faire annuler une vente litigieuse (maladie grave)

Par **Vacoursvole**, le **11/09/2008** à **19:47**

Mon ami ,qui est en instance de divorce, a il y a 7 ans signé des documents alors qu'il venait d'avoir "une rupture d'anévrisme" et il était reconnu qu'il n'avait pas alors "toutes ses facultés" Perte de mémoire, difficulté à la compréhension.. :Des justificatifs médicaux sont en sa possession..
En 2001 sa femme décide d'acheter à son nom propre un appartement. Elle possède d'un héritage 200000 F et son conjoint "malade" y ajoute 400000 F issus de sa prime de licenciement afin que l'achat puisse se faire..
Elle lui demande alors de signer "des documents" chez le notaire comme quoi cet appartement lui appartient en toute propriété.
Il s'exécute , elle profite de ses faiblesses mentale et intellectuelle..
Aujourd'hui, ils divorcent, la maison qu'il occupe appartient à la communauté et l'appartement qu'elle occupe est en pleine propriété alors qu'il en a payé les 2 /3. Preuve à l'appui, elle ne travaillait pas..
Peut-on casser cette vente d'appartement en justifiant l'état de santé de mon ami par des certificats médicaux et des soutiens des responsables du centre hospitalier, professeurs, médecins, qui l'avaient soigné à l'époque..
Si la vente ne peut pas être cassée, au partage des biens elle aura son appartement + la moitié de la maison en communauté ??
Que faire pour modifier cette donne ?
Merci

Par **Visiteur**, le **12/09/2008** à **18:31**

Difficile de vous aider, vous détenez des justificatifs, des preuves sur l'état mental de l'intéressé... mais seront-elles reconnues suffisantes?
Seul, celui qui est chargé d'en juger (le juge...) pourra le dire
Désolé

Par **Vacoursvole**, le **12/09/2008** à **18:36**

Grand merci pour votre réponse..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés